
PR7

Reconstruction de la route 138 dans le
secteur des lacs à Thompson et la Ligne
à Franquelin

6211-06-006

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de réaménagement de la route 138 dans le secteur
des lacs à Thompson et la Ligne
sur le territoire de la municipalité de Franquelin
par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports**

Dossier 3211-05-414

Le 9 mars 2016

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réaménagement de la route 138 dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2003-11-24	Réception de l'avis de projet
2003-12-02	Délivrance de la directive
2013-09-19	Réception de l'étude d'impact
2013-11-21	Transmission du premier document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2015-01-05	Réception de l'Addenda – Réponses aux questions et commentaires
2015-03-10	Transmission du deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2016-02-04	Réception de l'Addenda 2 – Réponses aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réaménagement de la route 138 envisagé dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne, sur le territoire de la municipalité de Franquelin, a pour objectifs de redresser un nombre élevé de courbes sous-standards et de deux pentes critiques et d'assurer la sécurité et la fluidité du trafic routier. Pour ce faire, le MTMDET planifie le réaménagement de la route 138 dans ce secteur sur une longueur d'environ 4 km.

Cette municipalité est située dans la municipalité régionale de comté de Manicouagan, entre Baie-Comeau et Godbout, environ 20 km à l'est de Baie-Comeau. Le projet lui-même est localisé à environ 3 km à l'est du centre villageois de Franquelin, dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne.

La route 138 traverse dans cette zone un milieu montagneux et essentiellement forestier et contourne trois lacs d'importance, à savoir les lacs à Thompson, la Ligne et à Bélanger ainsi que des lacs secondaires. Dans les limites du projet, les affleurements rocheux sont prédominants, et le couvert forestier est caractérisé par des associations forestières conifériennes et mixtes. À la hauteur du lac la Ligne, les installations (guérite, bâtiments et équipements) de l'Association des propriétaires de chalet de la rivière Franquelin marquent l'intersection entre la route 138 et un chemin privé. Enfin, une ligne de transport d'énergie électrique d'Hydro-Québec à 161 kV longe la route 138 sur l'ensemble de la zone d'étude.

À la suite d'une analyse comparative, l'initiateur a retenu sa variante 5, qui a elle-même été optimisée en 2011 (variante O-2011). Cette variante s'avère optimale au plan géotechnique (aucun contrepoids n'est requis et les volumes de remblais sont les plus faibles) et l'empiètement dans l'herbier du lac à Thompson est réduit à 1 670 m².

Enfin, l'initiateur a inclus à son projet un site de dépôt des surplus de déblais d'une superficie de 17,7 ha, destiné à recevoir environ 545 000 m³ de déblais. Ce site se trouve en forêt, à environ 350 m au nord-ouest du lac à Thompson. D'autres détails sont attendus de l'initiateur à ce sujet dans les prochains mois.

Au terme de la consultation réalisée par le ministère des Transports, l'ensemble des participants sont satisfaits des éclaircissements et des réponses qu'ils ont obtenus et accueillent le projet favorablement. Ils souhaiteraient d'ailleurs que sa réalisation soit entreprise le plus rapidement possible.

Il est à noter que le MTMDET n'a pas pu nous préciser l'échéancier de réalisation du projet, ni de ses coûts estimés.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction des écosystèmes et de la biodiversité;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.


L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réaménagement de la route 138 dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne – Municipalité de Franquelin – Étude d'impact sur l'environnement*, préparé par GENIVAR, août 2013, 136 pages et 10 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réaménagement de la route 138 dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne – Municipalité de Franquelin – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda – Réponses aux questions et commentaires de la Direction des Évaluations environnementales*, préparé par WSP, décembre 2014, 23 pages et 3 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de réaménagement de la route 138 dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne sur le territoire de la municipalité de Franquelin – Réponses et explications à la deuxième série de questions et commentaires de la DÉE de mars 2015 – Addenda 2*, février 2016, 16 pages, 2 annexes et 1 pièce jointe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 2 décembre 2003. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Louis Messely, géogr., M. Env., M. ATDR
Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres